

# La campagne 2022 de déclaration des revenus professionnels est ouverte !

## Vous avez jusqu'au vendredi 12 août 2022 pour déclarer vos revenus

Pour la 4<sup>ème</sup> année, plus d'envoi de déclaration papier

### Obligation de dématérialisation

Nous vous rappelons que **vous avez l'obligation de télé-déclarer vos revenus professionnels et de procéder au paiement de vos cotisations et contributions sociales par voie dématérialisée** lorsque votre dernier revenu professionnel déclaré auprès de notre Caisse excède le seuil de 4 114 € soit 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale de l'année 2022. Le non-respect de cette obligation vous expose à l'application d'une majoration de 0,2 %.

**Pensez à la saisie avec notre service en ligne « déclarer mes revenus professionnels » via Mon espace privé sur [nord-pasdecalais.msa.fr](http://nord-pasdecalais.msa.fr)**

### Pas encore inscrit à Mon espace privé ?

**Créez votre compte en quelques clics !**

**Consultez la vidéo tutoriel** sur notre site MSA Nord-Pas de Calais / Votre MSA / Nos services en ligne Internet et vous et dans le bas de page en accès direct : tutoriels services en ligne « Toute ma MSA en ligne :  
« Comment créer Mon espace privé ? »

Pas-à-pas, cette vidéo vous explique comment vous inscrire sur votre espace privé pour bénéficier de nombreux services en ligne (attestation de droits maladie, attestation de paiement, carte européenne d'assurance maladie, etc.)

### Vous n'avez pas encore déclaré vos revenus professionnels ?

- **Plus de précisions sur la complétude de votre déclaration.**

- En 2 minutes, **le tutoriel** « Comment déclarer mes revenus professionnels ? » vous explique comment faire votre déclaration en ligne, vous pourrez nous l'envoyer dès à présent, la modifier 1 fois en cas d'erreur et consulter votre dossier personnel

**Pour en savoir plus sur la Déclaration des Revenus professionnels** et ses évolutions, **n'hésitez pas à**

- Visiter notre site MSA Nord-Pas de Calais / Exploitant / Cotisations et paiements / Déclaration de revenus professionnels / La déclaration des revenus professionnels,
- Lire la notice téléchargeable et les cerfa de la déclaration de revenu 2021,
- Consulter le tableau de correspondance fiscale (pour les régimes d'imposition micro).

### **Si vous souhaitez être accompagnés dans vos démarches**

Vous pouvez rencontrer un conseiller de la MSA qui se tient à votre disposition en prenant rendez-vous par téléphone au 03.2000.2000 ou depuis «Mon espace privé».

### **Vous n'avez pas d'ordinateur ou de connexion Internet**

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. L'objectif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique.

Les Etablissements France Services sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique.

Contactez la MSA au 03 2000 2000 pour trouver un Etablissement France Service proche de chez vous.

# Vous êtes en difficulté ? N'attendez pas le dernier moment. La MSA peut vous aider

## Si vos revenus ont subi une forte variation

En plus de la déclaration de votre revenu, vous pouvez faire une demande de modulation de vos appels (provisionnels ou mensuels) soit en passant par le service en ligne dans mon Espace privé « demander une modulation », soit en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la MSA.

## Si vous êtes en difficulté de paiement

Il existe différentes aides et des dispositifs d'accompagnement par votre MSA : aides financières, mise en place d'un paiement échelonné, etc.

Ne pas hésiter à :

- nous contacter rapidement au 03 2000 2000 ;
- nous envoyer une demande par mail à [criseagricole@msa59-62.msa.fr](mailto:criseagricole@msa59-62.msa.fr) ;
- vous pouvez également poser toutes les questions depuis Mon espace privé (rubrique Contact & échanges).

Plus d'information <https://nord-pasdecalais.msa.fr/lfp/exploitant/aides-au-paiement-des-cotisations>



## Si vous êtes en difficulté personnelle

- La cellule de prévention des situations de fragilité vous accompagne : vous pouvez la contacter par téléphone au 03.21.24.72.68 ou par mail à [cellulefragilites.blf@msa59-62.msa.fr](mailto:cellulefragilites.blf@msa59-62.msa.fr) ;
- Agri'écoute : un service d'écoute en cas de mal-être est joignable au 09.69.39.29.19.

## AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7  
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL



\*prix d'un appel local

Cordialement,

Votre MSA